



## SEANCE du 30 novembre 2020

Date de  
convocation :  
23/11/2020  
Date d'affichage :  
23/11/2020

Le trente novembre deux mil vingt à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27

### Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Katell VALOGNE, Thierry OURRY, Céline LAUTOUR, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Serge DELAHAYE, Thierry ETIENNE, Alain LEBAS, Jean-Yves LEROUX, Laurence AUGUSTE, Emmanuelle VOYER, Sébastien SANIER, Gaëlle VALLEE, Karine VOISIN, Ophélie BELIN, Aurore HOLLEY, Pierre AUBRIL, Kristina LABBEY, Christelle HAMCHIN, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT, Olivier OSMONT

Excusés : Bruno DELARUE ayant donné pouvoir à Marie-Hélène VALOGNES, Catherine KERVADEC ayant donné pouvoir à Pierre AUBRIL

Secrétaire de séance : Mme Katell VALOGNE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- attribution de colis pour le personnel communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

### 80 / 2020 – Utilisation du domaine public par les commerçants : exonération 2020

Monsieur HOLLEY, vu la conjoncture actuelle, propose afin de soutenir le commerce local, d'exonérer les commerçants des droits d'utilisation du domaine public (terrasses....). La recette concernée s'élève à 4 634,55 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'exonérer les commerçants de la redevance pour utilisation du domaine public au titre de l'année 2020.

### **81 / 2020 – Rénovation des espaces de jeux**

Au budget 2020, avait été inscrite la somme de 10 000 € pour l'acquisition de jeux pour enfants. Suite au contrôle de sécurité, de nombreuses anomalies ont été constatées et il est proposé de procéder à la rénovation de ces jeux voire de remplacer certaines parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les devis proposés pour la somme totale de 8 443,74 € TTC. Le jeu pour enfants à Ravenoville-Plage composé d'une tyrolienne reste pour l'instant non accessible suite à une erreur de montage. Un devis va être demandé pour modifier son implantation.

### **82 / 2020 -Examen de l'offre d'achat de l'ancien presbytère de Chef-du-Pont**

Compte tenu que l'ancien presbytère de Chef du Pont était vacant, le conseil municipal avait, dans sa séance du 12 décembre 2019, décidé de le mettre en vente au prix de 175 000 € net vendeur.

Vu l'avis du pôle d'évaluations domaniales en date du 9 décembre 2019

Vu la proposition d'achat présentée par M. et Mme Patrice MARRAUD DES GROTTES en date du 26 octobre 2020 au prix de 175 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre l'immeuble cadastré 127 section AB 80, 81 et 82 situé « 4 rue de l'église – Chef du Pont » comprenant, sur un terrain de 1382 m<sup>2</sup>, un ancien presbytère et ses dépendances entourant une cour gravillonnée ainsi qu'un jardin à M. et Mme Patrice MARRAUD DES GROTTES au prix de 175 000 € net vendeur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

### **83 / 2020 – Examen de l'offre d'achat du lotissement de la Fontaine de Ravenoville**

Monsieur HOLLEY annonce que la société DIPIERCI a fait une offre d'achat sur l'ensemble du lotissement au prix de 55 € le m<sup>2</sup> y compris les espaces communs avec condition d'achat sous un an et engagement financier à hauteur de 10 % du montant total. Cela va nécessiter l'intervention d'un géomètre afin de délimiter la partie communale conservée de la partie cédée à DIPIERCI.

Par ailleurs dans cette offre d'achat, il est demandé que l'article 1 du règlement du lotissement soit modifié en précisant que la construction ne soit pas limitée exclusivement à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 5 voix contre, et 6 abstentions

- se dit pour la vente de l'ensemble du lotissement de la fontaine de Ravenoville y compris les espaces communs à la société DIPIERCI au prix de 55 € le m<sup>2</sup>
- accepte la modification du règlement du lotissement en indiquant « libre d'utilisation » au lieu de « maison d'habitation »
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

#### **84 / 2020 – Décision modificative du budget**

Monsieur HOLLEY explique qu'un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire sur les articles liés aux indemnités des élus. A l'unanimité, le conseil municipal autorise les virements suivants :

indemnités des élus - article 6531	: + 10 500 €
cotisations retraite des élus – article 6533	: + 1 500 €
dépenses imprévues	: - 12 000 €

Pour le budget assainissement de CHEF DU PONT et compte tenu des écritures comptables nécessaires à la régularisation d'une avance sur le marché de travaux dont bénéficie l'entreprise BERNASCONI , il est voté les crédits suivants :

article 4581 Dépenses	: + 123 995 €
article 4581 Recettes	: + 123 995 €

#### **85 / 2020 – Admission en non valeur**

La trésorerie a fait parvenir un état listant les 27 redevables depuis 2013 qui n'ont pas réglé notamment des frais de garderie et pour lesquels aucun recours n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés
- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 308,53 €
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune,

#### **86 / 2020 - Pôle de santé : fixation des tarifs de location des locaux et des charges locatives**

Monsieur le Maire confirme que les tarifs des locaux du pôle de santé libéral et ambulatoire et du cabinet médical sont fixés à

- 10 € le m2 pour la partie location des locaux
- 5 € le m2 pour les charges locatives. Ce prix sera revu le 1er décembre 2021 suivant les coûts de fonctionnement des locaux.

Les deux médecins et la kinésithérapeute ont pris possession des lieux. M. HOLLEY précise avoir eu un engagement moral sur 5 ans, d'une future dentiste qui souhaite s'y installer. Pour l'accueillir des transformations de pièces à l'étage vont s'avérer nécessaires d'ici juin 2021(enveloppe de 15 à 20 000 €)

Dans le cabinet médical en face, des travaux avant l'arrivée des professionnels (infirmières, orthophoniste, psychologue) vont être entrepris dans les meilleurs délais. Par ailleurs, des aménagements extérieurs ont été réalisés afin de sécuriser les lieux.

## **Subvention auprès de l'OPAH**

M. HOLLEY propose de reporter ce point à une prochaine séance faute d'éléments. En effet la communauté de communes devait assurer une réunion de présentation mais du fait du COVID cela a pris du retard.

## **87 / 2020 – Autorisation transfert d'un contrat privé à la commune -entretien des locaux du PSLA**

Monsieur le Maire précise qu'avec l'achat du cabinet médical, il convient de reprendre le personnel de cette structure.

Vu l'avis du comité technique réuni le 27 novembre 2020,

Vu l'achat du cabinet médical ,

Considérant que dans ce cadre, il convient de reprendre la salariée de cette structure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de créer un emploi d'adjoint technique pour assurer l'entretien des locaux, agent des écoles à temps non complet 13/35e relevant du grade d'adjoint technique.
- Dit que cet emploi sera pourvu par l'agent transféré dont le contrat de droit privé devient un contrat de droit public à CDI
- dit que le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte l'emploi ci-dessus créé
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours
- Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

## **88 /2020 – Prime COVID 19**

Monsieur HOLLEY propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents qui lors du 1er confinement ont été en contact direct avec le public.

Après en avoir délibéré, Par 25 voix pour, le conseil municipal souhaite que cette prime COVID soit attribuée à tous les agents. Monsieur le Maire proposera pour la prochaine réunion, une répartition sur la base de 27,78 € par jour suivant le temps de présence et l'exposition des agents.

## **89 / 2020 – Colis de Noël**

Considérant le contexte sanitaire, un arbre de Noël du personnel communal ne peut être organisé, aussi il est proposé d'offrir à chaque agent un panier garni d'une valeur de 35 €.

Après présentation du dit panier, le conseil municipal décide d'offrir un colis de Noël à tous les agents d'une valeur de 35€ (26 voix pour – 1 abstention)

## **Questions diverses**

- \* M. OSMONT Olivier demande où en sont les projets sur les bâtiments « rue du Cap de Laine »

Monsieur le Maire lui confirme que l'ancienne-ancienne gendarmerie a été cédée à l'établissement Foncier de Normandie. Ce dernier travaille sur le projet d'aménagement. Pour le devenir de l'ancienne gendarmerie et de l'EHPAD, le compromis est valable jusqu'à janvier 2021.

Par ailleurs, M. OSMONT considérant la vitesse excessive dans le bourg de Beuzeville-au-Plain demande si le radar pédagogique pourrait y être installé.

\* M. AUBRIL Pierre souhaite savoir si le bail signé avec les professionnels de santé mentionne une clause par laquelle ils doivent s'engager à réfléchir à la création d'une SISA . Ce point a bien été intégré dans le bail.

\* Mme LABBEY Kristina signale qu'une lampe dans la rue de l'église à Carquebut ne fonctionne plus. M. OURRY précise avoir rencontré le SDEM50 qui propose un plan de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Une première tranche devrait être prévue dès le budget 2021. Une réclamation a été formulée par un foyer « rue du Port à Carquebut » trouvant que l'intensité de l'éclairage est trop importante. Cela pourra faire l'objet d'un réglage d'intensité .

\* M. HOLLEY fait un point sur le marché couvert dont l'utilisation pourrait être ajournée pour les différentes manifestations 2021. Une réflexion doit être engagée de façon urgente. Un premier contact avec le CAUE évoque des coûts de rénovation importants.

Pour conclure M. HOLLEY indique que les illuminations de fin d'année sont reconduites avec en plus, une décoration autour de la place de l'église avec des sapins décorés par les enfants des trois écoles.